



Numéro 1 **News du Camporée**



C'EST QUOI UN CAMPORÉE ?

Un **camporée** est un grand rassemblement d'Éclaireurs. C'est un **camping** en plein air qui dure plusieurs jours et combine des activités de plein air, des compétitions, des ateliers éducatifs et des moments spirituels ou de réflexion.

Le sixième camporée de la Fédération de la Martinique aura lieu du **16 au 20 avril** sur le **site de camps de Rama à Sainte-Luce**. Il regroupera tous les clubs de la Martinique. Le thème sera **Choisis pour triompher!** Nous aurons à cette occasion la joie de recevoir l'un des responsables du Ministère de la Jeunesse adventiste au niveau mondial. Tu le découvriras dans le prochain numéro !

Questions-réponses sur le camporée ?

Qui peut participer au Camporée ?

Tous les garçons ou filles inscrits dans un Club d'éclaireurs d'une communauté locale de l'Église adventiste du septième de jour de la Martinique, âgés de 10 à 15 ans peuvent s'inscrire pour participer au Camporée. Il s'inscrit avec son club. Chaque éclaireur devra s'acquitter d'une participation financière de 60 euros qui couvre les frais de sa participation au séjour.





LA SÉCURITÉ DES ENFANTS



La sécurité des enfants est la priorité de l'équipe d'organisation. Cette priorité se vérifie dans les points suivants:

Sécurité administrative

Le camporée organisé répond à la réglementation de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Martinique (**DRAJES**) qui dépend directement du Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative. Le camp peut être **soumis à contrôle** à n'importe quel moment par les inspecteurs de la DRAJES.

Ce programme est **déclaré** par la Fédération Française de la Jeunesse Adventiste (FFJA) comme un **accueil collectif de mineurs** (ACM). À ce titre, il sera dirigé par des personnes titulaires du Brevet d'Aptitude à la Fonction de Directeur (**BAFD**).

Parce qu'il est déclaré, l'encadrement des enfants répond au norme de la réglementation:

- Il y aura sur le site **1 encadrant pour 8 enfants**.
- 50% des encadrants seront titulaires du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (**BAFA**) ou d'un **diplôme homologué** par les textes réglementaires.

Sécurité sanitaire

Chaque parent d'un enfant inscrit devra remplir une **fiche sanitaire** qui fournit aux organisateurs des informations précises sur leur état de santé (antécédents médicaux, allergies, maladies chroniques, traitements en cours, ...). Il fournit les coordonnées des parents en cas d'urgence. Cette fiche garantit que les conditions conformes à la santé publique sont respectées.

Une **équipe de secouristes** est présente en permanence sur le camp. Le Centre de secours le plus proche est aussi informé de l'organisation du camp.

Sécurité des biens et des personnes

En tant qu'autorité de police sur son territoire, le **Maire de Sainte-Luce sera averti par courrier** de l'organisation de cet ACM sur son territoire.

Des **agents de sécurité agréés** par la Préfecture seront présents sur le site durant la durée de la manifestation de 8h30 à 21h. Le soir, des volontaires seront chargés de **faire des rondes** pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

L'accès au site sera réglementé. Aucune personne non autorisée ne pourra entrer sans l'autorisation de la Direction.

Au prochain numéro

- Présentation de l'invité spécial
- Présentation de l'équipe de direction
- Présentation des activités

